



SAINT-CHARLES
ÉCOLE COLLEGE LYCÉE POST-BAC

Modalité de versement des 13 % de la CUFPA

Contribution Unique à la Formation Professionnelle et à l'Alternance

Soutenez l'établissement Saint Charles par un **versement en direct** avant le **31 mai 2020** par :

Chèque

A l'ordre de l'OGEC SAINT CHARLES

Adresser votre chèque et le document de synthèse pour l'établissement d'un reçu libératoire

Pôle Sup' SAINT-CHARLES
Service Comptabilité
2 rue G. Anthonioz de Gaulle
91200 ATHIS-MONS

Virement

Faire un virement sur le compte de l'établissement SAINT-CHARLES avec la référence

« **Raison sociale + mention 13% Contribution** »

FR76 1020 7004 2622 2187 9546 476

BIC : CCBPFRPPMTG

Transmettre en parallèle par mail à acoulon@scharles.net le document de synthèse pour l'établissement d'un reçu libératoire ou par voie postale à l'adresse rappelée ci-dessus.



A noter la réception du **document de synthèse** seul permet l'établissement d'un reçu libératoire